

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON DE SERRIS

COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE

N° 105/2016

OBJET : TRAVAUX DE MISES AUX NORMES  
RUE DE BOULEURS-WIAME VRD

Le Maire de Crécy la Chapelle,

CONSIDERANT que des travaux de mises aux normes des passages piétons doivent être effectués par la Société WIAME VRD domicilié Zac du Hainault-Sept Sorts à La Ferté-sous-Jouarre, du 23 mai au 3 juin 2016, rue de Bouleurs à Crécy la Chapelle,

VU, les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### ARRETE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> Les travaux de mises aux normes des passages piétons sont autorisés du 23 mai au 3 juin 2016.
- ARTICLE 2<sup>ème</sup> Pendant toute la durée des travaux, le stationnement est interdit, la circulation se fera en alterna à l'aide d'homme trafic,
- ARTICLE 3<sup>ème</sup> La Société WIAME VRD sera chargée de la mise en place de la signalisation et affichage du présent arrêté 48 heures avant le commencement des travaux.
- ARTICLE 4<sup>ème</sup> Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
- ARTICLE 5<sup>ème</sup> Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- La gendarmerie de Crécy la Chapelle
  - Centre de Secours de Crécy la Chapelle
  - Le service de police municipale
  - Les services techniques
  - Transdev
  - La Société WIAME VRD

Pour extrait conforme en mairie le 19 mai 2016

Acte rendu exécutoire le **20 MAI 2016**

Bernard CAROUGE,

Affichage le **20 MAI 2016**

